



VOUS POUVEZ REFUSER LES COMPTEURS COMMUNICANTS LINKY

- Faites connaître votre refus en courrier recommandé à Enedis et confirmez votre refus si Enedis ou son sous-traitant insiste.
- Faites-le savoir à votre propriétaire (si vous êtes locataire) ou à votre conseil syndical et votre syndic (si vous êtes copropriétaire).
- Si votre compteur est à l'intérieur de votre logement : NE PAS OUVRIR votre porte aux sous-traitants venus remplacer le compteur.
- Si votre compteur est à l'extérieur de votre logement et accessible aux sous-traitants : être présent(s) à leur arrivée et S'OPPOSER au remplacement.

D'innombrables citoyens et élus ne veulent pas de ces compteurs qui :

- mettent en cause les libertés publiques et individuelles ;
- constituent un risque pour notre santé et celle de nos enfants ;
- nuisent à l'environnement ;
- détournent l'argent des citoyens et des contribuables ;
- font augmenter les factures et les abonnements ;
- font dysfonctionner tous types d'appareils électriques dans leurs logements...

Plus de 640 communes refusent l'installation de Linky... Qu'attendent nos municipalités pour nous protéger ?

Signez la pétition à la maire de Paris sur : <https://www.mesopinions.com/petition/sante/deliberation-mairie-paris-refus-compteur-linky/40029>

Plus d'information sur Linky et les moyens de s'opposer à son installation ?

<p>➔ Solidarité et Coordination Anti-Linky Paris-Ile de France coordonne l'action des collectifs et associations de la région</p> <p>➔ Réunion publique chaque 3^e lundi de chaque mois (mardi si lundi férié) à 19h la Bourse du Travail de Paris, 3 rue du Château d'Eau, Paris 10^e (métro République)</p>	<p>Actualités sur les sites :</p> <p>refus.linky.gazpar.free.fr</p> <p>stoplinkyvanves.wixsite.com/stop-linky-vanves</p> <p>www.robindestoits.org</p> <p>www.priartem.fr</p>	<p>Informations juridiques :</p> <p>https://www.artemisia-lawyers.com</p> <p>➔ étude et kit de refus pour les communes et les particuliers, par le cabinet Artémisia</p> <p>➔ action préventive engagée contre ENEDIS par 18 habitants de Paris</p> <p>https://linky.mysmartcab.fr</p> <p>➔ actions de groupes sous la conduite du cabinet Lexprécia</p>
--	---	--

Solidarité et Coordination Anti-Linky
Paris – Ile-de-France
(SCALP – IDF)

–
actionsantilinky@gmail.com

26 mai 2018

Ne laissons pas Linky entrer chez nous !

Depuis fin 2015, Enedis (ex-ERDF) impose en France un nouveau compteur électrique baptisé Linky. Alors que 8 pays européens dont la Belgique, le Portugal et l'Allemagne ont décidé de ne pas installer dans les logements ce type de matériel jugé inadapté et ne répondant pas au but déclaré (maîtrise de l'énergie), le déploiement se poursuit en Ile-de-France.

UN COMPTEUR POLLUANT, MOUCHARD ET VOLEUR, UNE MENACE SANITAIRE

Ce nouveau compteur transmet à distance le relevé de notre consommation au moyen d'ondes électromagnétiques que des "concentrateurs" installés dans la ville retransmettent à un central.

Dans quel but ? Se passer de toute intervention humaine, connaître notre consommation en temps réel, et pouvoir intervenir à distance sur nos appareils.

Supprimer toute intervention humaine, cela veut dire concrètement, à terme, des milliers de **suppressions d'emplois** (de releveurs, d'administratifs et d'emplois privés annexes).

Connaître tous les détails de notre consommation en temps réel, cela veut dire collecter des milliards de données sur nos habitudes ou comportements pour les utiliser à des fins commerciales et les vendre aux publicitaires : Linky est **un mouchard**

Intervenir à distance sur nos appareils, cela veut dire **pouvoir couper d'office l'électricité** à distance, mais aussi **limiter autoritairement la consommation** de n'importe quel habitant aux heures où les capacités de production ne suivent pas.

Linky est inutile et polluant : 35 millions de compteurs en état de marche, solides et inoffensifs sont d'autorité mis au rebut pour être remplacés par ces nouveaux compteurs Linky, qui devront être de nouveau remplacés d'ici 10 ans...

Un scandale financier révélé par la Cour des comptes le 7 février 2018 : Linky coûte très cher et ne rapportera rien aux abonnés : 5 à 10 milliards d'euros. Et qui va payer ? Le consommateur bien sûr, à travers les taxes inscrites sur sa facture. Et le contribuable aussi, pour pallier à la quasi-faillite d'EDF, détenue en grande partie par l'État, et dont Enedis est une filiale à 100 %. La Cour des comptes révèle de plus qu'Enedis réalise une plus-value de 500 000 € aux dépens des consommateurs en spéculant sur les taux d'intérêt des emprunts.

Linky fait peser une grave menace sur notre santé. Il émet des radiofréquences, aussi bien dans notre logement (faiblement, mais en permanence, et jusque dans les chambres à coucher) qu'à l'extérieur, par le biais des 700 000 concentrateurs prévus. Or, l'exposition permanente à des radiofréquences (10 kHz à 300 Ghz), qui gâche déjà la vie de milliers de personnes électro hypersensibles ou équipées d'appareils médicaux, est depuis 2011 reconnue « potentiellement cancérigène » par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

En plus des factures qui gonflent, des disjonctions inopinées et des dérèglements d'appareils électroménagers, de nombreux incendies ont suivi l'installation du Linky, rarement réalisée par des électriciens qualifiés. Et les risques de piratage informatique, voire de sabotage type « black-out » sont bien réels.